

JE VOUS RAPPELLE A TOUS

Pour le laboratoire : une demande propre au laboratoire doit être remplie afin que votre mission est l'accord de la direction pour votre financement et le montant de celui-ci (ci-joint en document attaché)

ATTENTION : joindre une photocopie de la page de garde du cahier de la MSE ou apparaît votre article

POUR LE CNRS

1 - QUAND VOUS PARTEZ EN MISSION VENEZ ME VOIR : pour le moindre doute

SI C'EST LA PREMIERE FOIS QUE VOUS PARTEZ EN MISSION : venir me voir avec un RIB et votre numéro de sécurité sociale

- Il faut remplir une demande de mission :

- 15 jours avant pour la France ou CEE (pas d'attestation de non-paiement de l'organisme de votre affectation)

- 1 mois avant pour l'étranger (+ joindre une attestation de non-paiement de votre affectation)

VOUS DEVEZ PARTIR ASSURE ET DONC AVEC L'ORDRE DE MISSION QUE JE VOUS EDITERAI (bleu, blanc, rouge)

Si vous souhaitez que le laboratoire (via CNRS) vous avance le billet de train ou d'avion :

- Contactez HAVAS au 01 55 25 39 16 compte client 210 55 044,

faîte votre réservation en précisant de m'envoyer un e-mail (tonia@univ-paris1.fr) de celle-ci, afin que je puisse éditer un bon de transport (BT) que je leur télécopierai (votre billet arrive à la MSE dans les 48 heures)

- Une avance sur frais est possible à condition :

1 - Que vous soyez dans les temps de la procédure

2 - Que les frais atteignent un minimum de 200 EUROS

QUAND VOUS RENTREZ DE MISSION AVEC UNE AVANCE SUR BT ET/OU SUR FRAIS OU SANS AVANCE DU TOUT

IL FAUT ME RAMENER L'ORDRE DE MISSION REMPLI AU DOS ET SIGNE (BENEFICIAIRE) AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES, TOUTES (même avec des avances faites).

POUR L'UNIVERSITE - Pas d'avance possible

Pour le personnel universitaire (professeurs et maître de conférences), n'oubliez pas d'envoyer une demande d'autorisation d'absence (bureau 306) et l'envoyer au bureau du personnel enseignants au Panthéon

- Venir prendre la demande de mission **AVANT DE PARTIR**

- La remplir et la signer (y joindre à chaque fois un RIB) accompagner **DE TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES AU RETOUR**

NOTEZ BIEN

Qu' à partir d'aujourd'hui 14 JUIN 2004 TOUTES MISSIONS NON FAITES DANS LES REGLES ADMINISTRATIVES SERA SANCTIONNEES DE LA FACON SUIVANTE :

- 25% de moins sur le remboursement prévu la première fois**
- 50% de moins sur le remboursement prévu la seconde fois**
- 75% de moins sur le remboursement prévu la troisième fois**
- 100% de moins sur le remboursement prévu la quatrième fois et +**

Ceci afin de rester crédible auprès de nos institutions de tutelles, je compte sur vous pour m'aider à respecter les règlements !!!

Tonia